

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

seance du  
26 JUILLET 1971



-----

L'an mil neuf cent soixante et onze et le vingt six juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean POUSSON, Maire.

Etaient présents : MM. FAGES BAROUSSE DOL Adjoints - DUFOR - ORLIAC - DELPHIN - Mme FERRE - SAUDUBRAY - FETIS - MAIRE - POLAK - BLANCHARD - HOLZL - LECLERCQ - ANDREUCETTI - MAS - POMIAN - BARDIES - HENKINET

Excusé : M. GALAN -

Absents : MM. GELIS Adjoint - BOUISSOU.

Monsieur SAUDUBRAY a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procèsverbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

## EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT DES HALLES

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un prêt-relai serait nécessaire pour parfaire immédiatement le règlement du montant des frais de réfection des Halles. Ce prêt, à court terme, d'un montant de 30 000 Francs est consenti par la CRAM de Toulouse, en attendant la réalisation du prêt à moyen terme de 35 000 Francs prévu initialement.

Considérant que ce prêt relai est indispensable pour financer immédiatement les travaux ci-dessus, le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.

## EMPRUNT POUR CHAUFFAGE EGLISE

Le Maire informe l'assemblée que la municipalité précédente avait prévu un emprunt auprès de la Caisse des Collectivités Locales de 50 000 Francs. A l'étude du dossier, la Société "Le Secours" qui garantissait l'emprunt avait fait savoir qu'elle réservait la somme de 133 000 Francs à la Ville de Montréjeau.

A la suite des démarches de M. le Maire, auprès de la Caisse d'Aide à l'Equiperment des Collectivités Locales à Paris, il apparaît que la Société "Le Secours" n'aurait pas mentionné à la date voulue la réservation de l'emprunt à la Ville de Montréjeau et que la CAECL a déjà disposé des premiers 50 000 Francs. Le Directeur de la Caisse propose d'essayer de libérer le complément, soit 83 000 Francs ce qui couvrirait les travaux envisagés à l'Eglise, avec un certain retard cependant.

Le Conseil Municipal donne acte et mandate Monsieur le Maire pour épurer cette affaire.

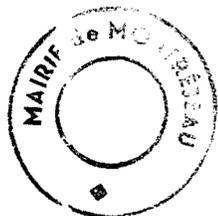
## PLAN D'EAU

Le Maire fait état du dossier du plan d'eau dont le financement est prévu au budget, d'une part par une subvention d'équipement de 112 500 Francs, et d'autre part par un emprunt de 337 500 F souscrit auprès de la Caisse de Crédit Agricole.

Il informe le Conseil Municipal de l'avantage qu'il y aurait à abandonner le projet initial trop petit et propose à l'Assemblée un projet différent d'une surface d'environ 25 ha ; il se situerait de l'autre côté de la voie ferrée, englobant l'usine E.D.F., longeant le confluent de la Garonne et de la Neste avec possibilité d'un circuit autour du lac en partie ombragé. Cette réalisation établirait dans ce secteur un ensemble touristique important.

Monsieur le Maire indique les possibilités d'un tel projet et les problèmes





## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

qui se situeront en amont et en aval. Il demande à l'Assemblée de donner son accord de principe.

Après discussions et interventions de MM. BARDIES, SAUDUBRAY, ANDREUCETTI, DUFOR, M. BARDIES propose la motion suivante :

- 1° - qu'une commission extraordinaire, constituée de représentants de toutes les commissions intéressées engage au plus tôt l'étude détaillée du dossier afin de fournir au Conseil Municipal une base solide de délibération.
- 2° - que la Commission compétente (développement économique) engage toutes les démarches administratives en vue de la création d'une nouvelle zone industrielle.
- 3° - que toute initiative soit laissée à M. le Maire pour les démarches administratives nécessaires à un transfert de subventions et de crédits sur le nouveau projet éventuel de plan d'eau.

La motion ci-dessus est approuvée :

- 18 voix pour
- 1 voix contre (M. BAROUSSE)
- 1 abstention (M. POLAK).

### SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 337 500 F auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a bénéficié de l'inscription au programme d'investissements 1970 du Ministère de l'Agriculture, d'un montant de travaux de 450 000 Francs destinés à des aménagements communaux.

Le financement de la dépense pourrait s'établir comme suit :

- subvention de l'Etat en Capital	112 500 F
- Emprunt à long terme auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole	<u>337 500 F</u>
TOTAL ...	450 000 F.

La Commune bénéficiera en outre d'une subvention du Département de 40 % servie en annuités.

Il est donc nécessaire que la Commune souscrive auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole un emprunt de 337 500 F.

Cet emprunt serait amortissable en 20 ans et son taux d'intérêt de 4 %/

L'annuité correspondante s'élèverait à :  $337\,500 \times 0,0735 \approx 24\,833,84$  F  
Elle sera couverte par mise en recouvrement de centimes additionnels.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la souscription de cet emprunt.

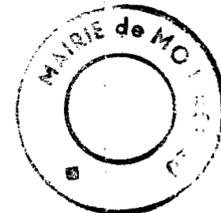
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1° - de souscrire auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole un emprunt de 337 500 F au taux de 4 % amortissable en 20 ans.
- 2° - la valeur du centime étant de 6,6753, d'inscrire chaque année au budget de la commune de 1972 à 1992, des centimes extraordinaires pour assurer le service de cet emprunt.
- 3° - de donner mandat à M. Jean POUSSON, Maire, de signer le contrat d'emprunt à intervenir, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.

Monsieur le Maire fait état de la correspondance engagée avec l'E.D.F. qui en dernier ressort, propose de vendre à la Ville de Montréjeau ses propriétés (usine des Gravières et canal d'amenée d'eau) pour une somme de 6 040,00 F.

Où ces explications et après intervention de M. POLAK, le Conseil Municipal décide de conclure positivement cette affaire.





## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### TRAVAUX BOULEVARD DE LASSUS - VERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

M. le Maire fait état des travaux réalisés sur le Boulevard de Lassus, travaux réalisés à la suite de la décision du Conseil Municipal du 8 février 1969 approuvée par M. le Sous-Préfet de Saint-Gaudens le 11 Mars 1969.

Le montant des travaux s'élève à 329 621 Francs auxquels il faut ajouter les honoraires de MM. FOURNIER et ROQUE qui s'élèvent à 19 777,26 F. Le financement est assuré par un emprunt contracté auprès de la Caisse Vieillesse des Pharmaciens représentant la participation communale, et par une subvention du Conseil Général fixée primitivement à 80 000 F et portée, à la demande de M. le Maire, à 164 811 Francs.

Pour la percevoir, il est nécessaire de prononcer la réception provisoire des Travaux.

Oùï cet exposé,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- Décide de solliciter le versement de la subvention départementale.
- M. FAGES propose la date du 3 août à 15 h pour la réception.

### ADJUDICATION TRAVAUX D'ENTRETIEN DES HALLES

Il est rendu compte au Conseil Municipal du résultat de l'adjudication pour les travaux d'entretien des Halles. M. FAGES fait savoir que seul le lot n° 1 a été attribué. Il n'y a pas eu de soumission pour le lot n° 2.

Les travaux d'étanchéité de la grande halle ont été attribués à la S.E.C.T. à TOULOUSE, qui fait un rabais de 15 % sur le prix initial. Cette société s'engage à exécuter les travaux pour la somme de 33 718,50 F T.T.C.

Un appel d'offres sera lancé prochainement auprès des artisans et entreprises locales pour le lot n° 2.

### FETES DU 15 AOUT

M. le Maire donne la parole à M. ANDREUCETTI qui fait le rapport suivant :

- Il demande l'intervention de M. le Maire auprès du Général pour obtenir l'accord de la participation de la fanfare du 1er régiment de Hussards de Tarbes.
- Il donne le détail des fêtes et manifestations qui se dérouleront du 14 au 21 août et demande aux services techniques de bien vouloir procéder à la réfection des 6 panneaux d'affichage.

M. BARDIES de son côté fait savoir qu'il prévoit pour le déroulement du festival des rencontres de jeunes, ce qui justifie l'obtention d'une subvention de la part du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports.

M. FAGES souhaiterait qu'à partir du 1er août un article paraisse tous les jours sur la presse concernant la publicité sur le festival.

### QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire fait savoir qu'il a reçu une invitation du Centre des jeunes Agriculteurs de St-GAUDENS-MONTREJEAU pour le concours de labour qui se déroulera le samedi 7 août sur la propriété de M. FRESCHI à PONLAT. Une subvention de 200 F est accordée aux organisateurs de cette manifestation.

- M. BARDIES mentionne que le Foyer des Jeunes a demandé une subvention auprès du Conseil Général. Celui-ci a répondu favorablement.





## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- La délibération de la séance du 11 Juin 1971 au sujet du changement de dénomination de la rue Thiers en "Rue de la Commune de Paris" est acceptée et rendue définitive.

### CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Le rapporteur de la Commission administrative propose l'application des textes déjà en vigueur, c'est à dire :

- stationnement limité à une heure rue du Barry et rue du Général Pelleport (arrêté municipal du 23.10.1965)
- la création d'un sens giratoire place Valentin Abeille (sens des aiguilles d'une montre) - arrêté du 24.6.1958
- "STOP" intersection rue de la Fontaine et place Valentin Abeille
- rue Carnot : SENS UNIQUE : place Valentin Abeille - rue des Pyrénées.

A la demande du ministère de l'Equipement et de M. le Préfet de la Hte-Gne pour les opérations Primevère et Emeraude, une interdiction de stationner sera mise en place provisoirement avenue de St-Gaudens.

Sur proposition de M. BARDIES, il est rappelé les engagements de la Ville au sujet de la soirée du 21 août (Choeurs et Danses de la Flotte Soviétique) engagements qui ont pour effet de prendre seulement en charge l'éventuel déficit de cette soirée.

### AVENANT AU MARCHE VILLE DE MONTREJEAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la Compagnie Générale des Eaux, relative à un avenant au marché qui lie à la Ville de Montrejeau pour l'exploitation du service des eaux et du tout à l'égout.

Il demande au rapporteur de la Commission administrative qui a étudié la proposition d'en faire un rapport à l'assemblée. Des détails et explications présentés, il ressort :

La C.G.E. propose : d'assurer la surveillance, le fonctionnement et l'entretien de la station d'épuration récemment mise en service ;

- elle prendrait à sa charge les réparations et remplacements des petites installations, cependant les travaux de Génie civil et grosses réparations seraient à la charge de la ville. En contre partie, une augmentation de 10 centimes du prix de base de la taxe de déversement est demandée.

Le rapporteur communique d'autre part que l'étude faite à ce sujet met en évidence : que le fonctionnement et l'entretien de la station conformément aux prescription de la Société DEGREMONT ne mobilisent l'employé au maximum 4 h par jour.

Il propose donc la prise en charge par la commune de ce service, un employé pourrait être recruté et détaché à mi-temps dans l'équipe technique.

La charge financière de l'opération serait inférieure au coût actuel.

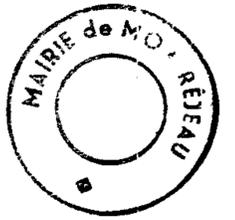
Enfin, le prix de paiement par l'usager du mètre cube d'eau, ne serait pas augmenté.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de suivre dans ses propositions la Commission Administrative.
- et rejette l'avenant proposé par la Compagnie Générale des Eaux.



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



### CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS H.L.M.

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de poursuivre une politique de logements en raison des demandes de location, remplacement de logements vétustes, suppression des taudis, etc... dont l'administration municipale est tous les jours saisie.

Il indique que l'Office départemental d'H.L.M. qui a déjà construit des groupes d'habitations importants dans diverses communes du département est prêt à porter ses réalisations sur le territoire de la Commune, dans les conditions fixées par la lettre de son Président, dont M. le Maire donne lecture.

Après en avoir discuté, le Conseil, considérant la nécessité de réaliser un effort en faveur des mal logés ou de ceux qui cherchent en vain à se loger,

Considérant que la Commune a déjà cédé à l'Office par convention du 15 Juin 1966 approuvée le 15 Juillet 1967, un terrain pour la réalisation de 100 logements dont 47 sont déjà construits,

#### D E C I D E :

Article 1er : de prendre en charge la dépense des travaux de V.R.D. auxquels l'Office participera financièrement conformément à la convention qui intervient entre lui et la Commune et dont le texte a été communiqué au Conseil par M. le Maire.

Article 2 : de garantir, le moment venu, les emprunts à réaliser par l'office pour la construction du groupe.

Article 3 : de prendre en charge les loyers des logements à construire durant la période comprise entre la réception provisoire et la première location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt quatre heures.

*[Handwritten signatures and initials, including names like 'Maire', 'Bertin', 'Berre', 'Lévesque', and 'Stoffy']*

